

JOURNÉE NATIONALE DE CONCERTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE
STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE EN TUNISIE, TUNIS
28 JUIN 2011

LE COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE (ICSF/CIAPA)

25 ANS D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE (1986 - 2011)



LES PROCESSUS INTERNATIONAUX, LES DROITS DES
PÊCHEURS ET LES QUESTIONS DE GENRE



ICSF Belgium Office - Sentier des Rossignols 2, 1330 Rixensart, Belgium
Telephone: (+32) 2 652 5201 | Fax: (+32) 2 654 0407 | Email: briano@scarlet.be

Le Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale (ICSF/CIAPA)

Formé en 1986, et ayant ses racines dans la rencontre historique de Rome en 1984, - la rencontre des travailleurs de la pêche et de leurs supporters-, ICSF/CIAPA est un collectif d'hommes et de femmes, principalement originaires des pays en développement, qui sont actifs à titre individuel dans le secteur de la pêche artisanale ou de la pêche à petite échelle, en tant que personnes soutenant l'organisation des communautés, activistes, anthropologues, économistes, chercheurs et enseignants.

Dans une perspective globale, le travail de ICSF/CIAPA se focalise sur les pays du sud. La mission de ICSF / CIAPA est *"d'apporter un soutien aux communautés de pêcheurs et aux organisations des travailleurs de la pêche, et de renforcer leur capacité de décision, afin de leur assurer un travail décent, l'équité, la justice entre les genres, l'autonomie, et la durabilité."*

En tant qu'organisation d'appui, ICSF/CIAPA s'est engagé à influencer les processus de décision affectant le secteur de la pêche au niveau national, régional et international, afin que l'importance des pêcheries à petite échelle, des travailleurs de la pêche et des communautés de pêche soit dûment reconnue. Dans cette entreprise, ICSF / CIAPA travaille en collaboration avec des organisations de pêcheurs et d'autres groupes travaillant dans le même esprit.

Les bureaux de ICSF sont situés en Inde et en Belgique. L'Assemblée générale des membres de ICSF prend toutes les décisions politiques, dont l'application est confiée à une équipe d'animation qui guide la mise en place des programmes.



Un contexte changeant

Depuis qu'ICSF / CIAPA a été fondé il y a vingt cinq ans, les pêcheries mondiales, tant dans le secteur de la pêche à petite échelle que de la pêche industrielle, ont connu des transformations majeures. La technologie de pêche est devenue plus capitalistique, et moins bénigne pour l'environnement. La demande internationale croissante pour le poisson a fait augmenter les niveaux du commerce, de l'extraction et la pression sur les ressources de pêche. De plus en plus, les communautés de pêche artisanale ou à petite échelle sont en compétition avec d'autres intérêts pour l'accès aux ressources côtières et aquatiques. Dans de nombreux cas, leur réponse a été d'adopter des pratiques de pêche plus intensives qui mettent en péril la durabilité et sont moins équitables.

Les zones côtières font les frais des mouvements d'immigration, de l'expansion urbaine et de l'industrialisation. Cela a affecté, et parfois drastiquement altéré, les espaces de vie des communautés de pêche à petite échelle, et leur accès aux zones côtières. Dans la plupart des régions du monde, les mesures institutionnelles mises en place par les communautés ont été l'objet de pressions socio économiques fortes.

Tous ces changements, en fait, dérivent du cadre social, politique, économique et technologique plus large dans lequel ce secteur opère. Malgré tout, en dépit de ce contexte changeant, ICSF / CIAPA a la conviction qu'un développement approprié du secteur de la pêche à petite échelle et artisanale offre le meilleur moyen d'assurer que la pêche et les modes de vie dépendant de la pêche deviennent plus équitables, indépendants, moins énergivores et plus durables.

Un Agenda pour l'Avenir

Les priorités de ICSF / CIAPA pour l'avenir sont:

Droits: Promouvoir les droits de base des communautés de pêche de maintenir leur mode de vie et leurs droits à participer à la prise de décision et aux processus de gestion qui affectent leur mode de vie.

Commerce: Promouvoir des politiques et des pratiques commerciales pour le poisson et les produits de la pêche qui soient compatibles avec la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.

Travail: Promouvoir des conditions de travail sûres et adéquates pour les travailleurs du secteur de la pêche, incluant un revenu équitable de leur travail, un accès à la sécurité sociale, et la sécurité en mer

Aquaculture: Promouvoir les pratiques d'aquaculture familiale, socialement équitable et environnementalement durable, et compatibles avec la pêche artisanale.

Changement Climatique : faire connaître les données politiques du changement climatique et remettre en cause les « fausses solutions » et le recours aux mécanismes de marché qui sont préconisés ; aider les communautés à bien comprendre la problématique du changement climatique et à réduire leur vulnérabilité dans ce domaine.

Les enjeux horizontaux qui sont pris en compte dans le travail d'ICSF sont:

- Promouvoir la pêche à petite échelle et artisanale basée dans les communautés
- Encourager une utilisation durable des ressources
- Valoriser le rôle des femmes dans la pêche
- Souligner les aspects culturels et sociaux de la pêche; et
- Plaider pour que soient reconnus les droits des pêcheurs et des communautés de pêche, basé sur une approche à la pêche fondée sur les droits humains.

Dissémination de l'information

Les programmes, les activités et les positions de ICSF/CIAPA sont disséminés à travers un large éventail d'outils médiatiques et de sources d'informations, incluant des publications imprimées, des productions multimédia digitales interactives, ainsi que via son site internet : www.icsf.net

La Pêche Artisanale: Une Importance Stratégique au Niveau Mondial

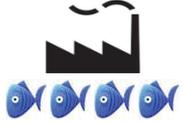
L'importance de la pêche artisanale ne devrait pas être sous-estimée du point de vue de sa contribution directe à la sécurité alimentaire, à la sécurité des moyens d'existence, au développement rural et à la lutte contre la pauvreté, ayant un rôle crucial dans le contexte actuel de crise alimentaire et économique mondiale.

- La pêche à petite échelle contribue à plus de la moitié des captures mondiales de la pêche maritime et en eaux intérieures, dont la quasi-totalité est directement destinée à la consommation humaine ;
- Elle emploie plus de 90% des pêcheurs dans le monde, et supporte plus de 100 millions d'emplois liés à la transformation, la distribution et la vente du poisson ;
- Au moins la moitié des personnes employées dans la pêche à petite échelle sont des femmes

C'est le modèle de pêche le plus durable, du point de vue social, économique et environnemental, avec des systèmes de savoirs bien développés, une diversité d'engins adaptés aux conditions locales, des systèmes de gouvernance interne et d'autorégulation, et des systèmes d'occupation de la mer.

Efficacité des pêches maritimes

Comparaison entre la pêche industrielle et la pêche artisanale¹

	Industrielle	Artisanale
Nombre de pêcheurs et de travailleurs du poisson employés dans les activités liées à la pêche maritime	 9 millions	 52 millions
Captures marines annuelles de poissons	 56 millions de tonnes	 34 millions de tonnes
Pourcentage des captures marines destiné à la consommation humaine locale	 56 %	 77 %
Coûts d'investissement par emploi sur les navires de pêche	 US\$30,000 - \$300,000	 US\$250 - \$2,500
Captures marines annuelles de poissons destinées à être réduites en huiles, farines, etc.	 Environ 22 millions de tonnes	 Très peu
Consommation annuelle de carburant	 14 - 19 millions de tonnes	 1 - 3 millions de tonnes
Quantité de poissons attrapée par tonne de carburant consommée	 2 - 5 tonnes	 10 - 20 tonnes
Pêcheurs employés par million de dollars investis dans des navires de pêche	 5 - 30	 500 - 4,000
Taux de rejet	 13 %	 3 %

¹ D'après Thomson, D. Conflict within the fishing industry ICLARM Newsletter 3(3) 3-4 1980 ; The Hidden Harvests (World Bank/FAO/World Fish Center 2010)

Les droits des pêcheurs et les processus internationaux

ICSF/CIAPA a été créé en réponse au besoin ressenti par les communautés de pêche artisanale d'être informées des processus internationaux et de pouvoir avoir voix au chapitre. Les processus internationaux incluent : la gestion des pêcheries et leur conservation (CNUDM, Sommet de la Terre, Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, CDB, FAO, etc.), les conditions de travail, le travail décent, la sécurité sociale et la sécurité en mer (OIT), la réglementation et la libéralisation du commerce international (OMC), les Droits de l'Homme (Charte des Nations Unies, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Au cours des 25 années écoulées depuis la création d'ICSF/CIAPA s'est effectué un glissement positif au sein des processus internationaux : ceux-ci n'abordent plus uniquement les droits des États mais également ceux des parties prenantes, y compris les pêcheurs artisans et les communautés de pêche.

Les droits des pêcheurs, les droits de pêche et la gestion des pêches par une « approche basée sur les droits »

On parle de plus en plus des droits de pêche et de la gestion des pêches par une « approche basée sur les droits » sans mentionner les droits des pêcheurs. Les pêcheurs et communautés de pêche ont des droits. En tant que citoyens, ils ont des droits et peuvent exprimer des revendications à leurs gouvernements nationaux. En tant que pêcheurs, leurs droits de pêcher peuvent avoir une base légale inscrite dans les lois nationales. Ils peuvent également avoir des droits traditionnels ou communautaires, qui peuvent, ou non, être reconnus dans les lois nationales.

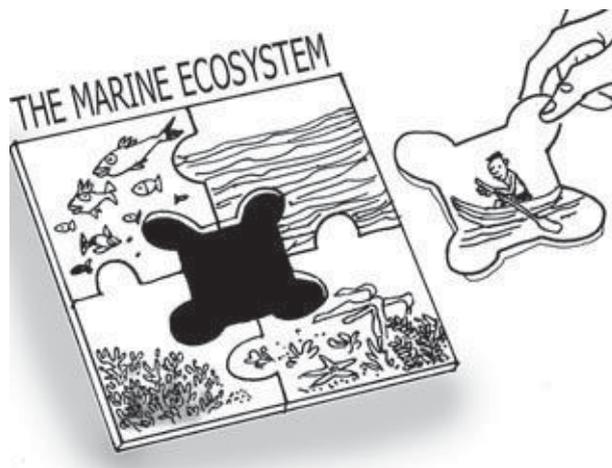
Cela conduit à se poser un certain nombre de questions : Qui a le droit de pêcher? À qui appartiennent les poissons et la mer? Des droits individuels ou collectifs, lesquels sont les plus importants? La gestion basée sur les droits est-elle un outil adéquat pour une bonne gestion? La gestion des pêches par une « approche basée sur les droits » peut-elle appuyer des objectifs sociaux? Les ressources halieutiques sont-elles mieux protégées dans un régime fondé sur les droits? La gestion basée sur les droits/une approche basée sur les droits est-elle en mesure d'appuyer des objectifs sociaux tels que l'emploi, la pêche artisanale, l'équité, les intérêts de la communautés/société vis-à-vis des intérêts particuliers ?

Pour ICSF, il est important d'adopter « une approche des pêches basée sur les Droits de l'Homme », basée sur les valeurs, normes et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, etc. qui, pris dans leur ensemble, reflètent le consensus international autour d'un cadre légal de droits et d'obligations afin de garantir le respect des droits humains. Ce cadre offre une vision largement approuvée de ce que le développement devrait permettre : garantir la liberté, le bien-être et la dignité de tous. C'est le contraire de la privatisation des profits et de la socialisation des coûts !

Lier les droits de pêche aux droits humains reflète une évolution vers une approche plus en adéquation avec la réalité des moyens d'existence au sein des communautés de pêche artisanale, ainsi qu'avec la complexité de la pauvreté. Appliquer une telle approche dans l'allocation des droits de pêche implique aussi de prendre en compte le droit à des moyens d'existence décents et à des revenus équitables. Des droits d'accès corrects permettront d'atteindre un équilibre entre les objectifs sociaux, culturels, économiques et environnementaux ; aider à réduire les conflits ; améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des pêcheurs artisans et de leurs communautés ; ainsi que faciliter la conservation des écosystèmes locaux.

Il est également de plus en plus largement admis que les approches purement techniques, économiques ou environnementales de la gestion des pêches, qui ignorent les droits humains, sociaux et politiques, n'ont pas réussi à établir des pêcheries durables et équitables.

Etant donné les inquiétudes croissantes concernant la surpêche, la surcapacité, le déclin de la biodiversité et le changement climatique, ainsi que les défis de l'insécurité alimentaire et la pauvreté, il est de plus en plus évident que la pêche artisanale durable liée aux droits humains offre la solution la plus viable.



Les femmes jouent un rôle vital dans la durabilité des pêches

Les femmes ont également des droits qui doivent être reconnus et respectés - à tous les niveaux. Les femmes font partie intégrante des pêches artisanales et des communautés de pêche, en tant que travailleuses, en tant qu'entrepreneuses, et en tant qu'épouses, mères et sœurs des pêcheurs. Cependant, leur contribution n'est pas reconnue à sa juste valeur et leur travail et leur rôle sont souvent invisibles. Les femmes dans la pêche, tout comme dans la société au sens large, sont confrontées à la discrimination à de nombreux niveaux : sur leur lieu de travail, à leur domicile, du point de vue de leurs droits civiques et humains, de leur travail, de leur sexualité et de leur fécondité. ICSF/CIAPA affirme que la résilience de la pêche artisanale dépend du rôle joué par les femmes dans la pêche et dans la communauté,

et tente de développer un programme spécial pour les appuyer et les renforcer dans ces différents aspects.

En 2006, ICSF/CIAPA a décidé de mettre en route un processus de consultation des femmes dans la pêche aux niveaux national et régional et, sur base de cette consultation, d'analyser la situation des femmes dans la pêche afin de réaliser un agenda d'action international.

Les résultats spécifiques de cette consultation, basée sur l'expérience de terrain, ont souligné : la nécessité de valoriser le travail rémunéré et non-rémunéré des femmes dans la durabilité des pêcheries ; la nécessité de contester les relations patriarcales entre genres dans et hors du ménage, et dans les organisations de travailleurs de la pêche ; la nécessité de valoriser les droits des femmes à participer à la prise de décision en matière de pêche ; et la nécessité de contester les développements non liés à la pêche qui exploitent et détruisent les ressources naturelles et déplacent les communautés.

Sur base de cette expérience, un agenda d'action a été établi pour les différents segments de la société : la famille et la communauté; les organisations de pêcheurs; les organisations de la société civile (ONG, médias, mouvements de consommateurs, groupes écologistes, etc.); les organismes de recherche; l'État et les organisations internationales.

RELANCER LE FILET : DEFINIR UN AGENDA SUR LES QUESTIONS DE GENRE POUR SOUTENIR

LA VIE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE DANS LES COMMUNAUTES DE PECHEURS

Hôtels Indeco, Mahabalipuram, Inde. 7-10 juillet 2010

UN PROGRAMME COMMUN

LE PROCESSUS

Du 7 au 10 juillet 2010, trente-neuf personnes (femmes de la pêche, représentants d'organisations de pêcheurs et d'Ong, militants, chercheurs) venues de 18 pays se sont réunies à Mahabalipuram, Inde, afin de débattre du thème *Relancer le filet : définir un agenda/programme commun sur les questions de genre pour soutenir la vie et les moyens de subsistance dans les communautés de pêcheurs*.

Sur la base des comptes-rendus des ateliers nationaux et régionaux et des consultations qui ont eu lieu en Inde, en Thaïlande, aux Philippines, en Afrique du Sud, au Brésil, en Europe et au Canada en vue de préparer cet atelier, et également à partir des expériences de la Guinée Conakry, du Chili et de la Tanzanie, les participants ont procédé à une discussion et une analyse des principaux problèmes auxquels sont confrontées les femmes de la pêche et les communautés de la pêche artisanale et à petite échelle et des stratégies qu'elles mettent en œuvre pour assurer leurs droits et défendre leurs intérêts.

Ils ont entendu une communication qui, à partir de la documentation disponible, analyse les évolutions majeures perceptibles au cours des trente dernières années sur la façon d'appréhender la situation des femmes de la petite pêche dans le discours dominant. Premier point, on est passé de l'économie politique à l'écologie politique, ce qui a sans doute permis de faire apparaître une critique significative du modèle industriel du développement mais qui a aussi obscurci au fil du temps l'analyse du travail des femmes dans ce secteur. Deuxième point, on est passé d'une opposition à l'oppression des femmes à des programmes de renforcement des capacités des femmes sur une base individualiste, ce qui a dissocié les relations de genre des autres structures de pouvoir. Troisième point, il est de plus en plus question de l'approche fondée sur les droits humains, ce qui tend aussi à obscurcir les droits des communautés et des femmes. Quatrièmement, on constate une dépendance croissante par rapport à l'aide des donateurs en matière d'action sociale et de recherche. Or cette dépendance génère un réel problème car les modes de pêche industrielle destructeurs ont été introduits dans les pays du Sud surtout dans le cadre d'aides liées à des politiques d'ajustement structurels ; et les donateurs s'alignent également de plus en plus sur les impératifs de la mondialisation.

Les participants ont ensuite débattu des instruments juridiques internationaux qui peuvent concerner les femmes de la pêche, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ils ont déploré les insuffisances de leur mise en œuvre. Puis ils ont écouté des exposés sur le Programme de la FAO pour faire participer davantage la pêche et l'aquaculture à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et sur l'idée d'un instrument international relatif à la pêche artisanale qui pourrait être examinée par le Comité des pêches (COFI) de la FAO.

Les participants se sont répartis en groupes afin de consolider « leurs rêves » pour une pêche capable d'assurer la vie et les moyens de subsistance au sein des communautés, afin de définir un agenda/programme d'action pour donner corps à ces rêves. Ils se sont accordés sur les analyses et le programme commun que l'on va détailler ci-dessous.

PROGRAMME COMMUN POUR SOUTENIR LA VIE

ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE DANS LES COMMUNAUTES DE PECHEURS

Les femmes sont une partie intégrante de la pêche artisanale et à petite échelle, des communautés de pêcheurs. Et pourtant leur travail et les diverses tâches qu'elles accomplissent demeurent comme invisibles. Tous les aspects de leur existence (travail, sexualité, fécondité...) sont affectés par des formes particulières de discrimination qui portent atteinte à leur dignité, à l'estime de soi, à la confiance en soi. C'est pourtant le travail des femmes, non rémunéré ou mal rémunéré, qui maintient le modèle de développement en cours.

Ce modèle est également basé sur une extraction non soutenable des ressources naturelles, ce qui entraîne une dégradation de l'environnement, une pollution des eaux et des terres, une déstabilisation de la vie et des moyens de subsistance dans les populations qui pratiquent une pêche côtière ou intérieure (y compris les groupes autochtones), et ce qui alourdit encore plus la charge de travail non rémunéré des femmes. Aujourd'hui, les communautés de pêcheurs sont de plus en plus obligées de quitter leur lieu de vie et leurs zones de pêche pour diverses raisons : projets d'exploration pétrolière et gazière, parcs éoliens, activités touristiques, aquaculture commerciale, développement portuaire, qui sont le fait de grosses sociétés ou de certains gouvernements nationaux. Les communautés ainsi affectées sont forcées de partir ailleurs à la recherche d'un travail et souffrent d'une insécurité et d'une vulnérabilité accrues.

Si la logique de ce mode de développement n'est pas remise en cause, si ces gros investissements ne sont pas encadrés, nous sommes pleinement conscients que les communautés de pêcheurs et la pêche artisanale et à petite échelle cesseront d'exister. Mais nous sommes également pleinement conscients de la nécessité de défendre le rôle et la contribution de cette pêche artisanale et à petite échelle pour assurer à l'avenir la vie, l'emploi et la sécurité alimentaire de manière durable.

NOS RÊVES POUR L'AVENIR

Nous rêvons d'un avenir où les éléments suivants seront présents :

- Les écosystèmes aquatiques sont exempts de pollution, capables de reconstituer les ressources vivantes, d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence ;
- L'interaction des humains avec les ressources naturelles est fondée sur le principe de la durabilité, sur le respect des rythmes et des limites de la nature ;
- Les interactions au sein des communautés et avec la société en général s'inspirent des principes d'égalité, de justice sociale et de mutualité ;
- La diversité des écosystèmes et des communautés est respectée, et cette diversité est considérée comme indispensable pour assurer la vie et les moyens de subsistance ;
- Les communautés de pêcheurs (y compris les femmes et les enfants) peuvent vivre en paix et dans la dignité, à l'abri des violences, dans des conditions d'existence et de travail décentes ;

- Les individus ont droit à un travail, dans l'activité qui a leur préférence, quelle que soit la division sexuelle du travail, et tout travail (y compris les tâches reproductives) doit être reconnu à sa juste valeur ;
- On reconnaît officiellement le droit des communautés de pêcheurs sur leur partie du littoral, de même que l'accès préférentiel des pêcheurs artisans et à petite échelle et des populations autochtones aux ressources halieutiques côtières ou intérieures ;
- Il est reconnu que les pêcheries artisanales et à petite échelle produisent de manière durable du poisson de haute qualité ;
- Les communautés de pêcheurs conservent la propriété et le contrôle des actifs économiques qui entrent dans la capture, la transformation et la commercialisation du poisson ;
- Les communautés de pêcheurs sont dotées d'organisations solides (groupements de producteurs notamment) qui leur permettent de négocier en position de force, et les femmes occupent une position essentielle dans les processus décisionnels au sein de ces structures ;
- Les femmes engagées dans des activités de pêche ont le premier droit d'accès au poisson débarqué, et les circuits de commercialisation sont restructurés de façon équitable afin de privilégier et de valoriser la pêche artisanale et à petite échelle et ceux qui la pratiquent ;
- Le pouvoir de gérer les ressources côtières et halieutiques est confié aux communautés locales et autochtones et leur capacité à remplir cette tâche est renforcée ;
- Les plans relatifs aux pêcheries artisanales et à petite échelle prennent en considération les aspects plus larges de la gestion des ressources aquatiques et côtières, et le savoir traditionnel et local s'ajoute aux connaissances scientifiques pour former la base des systèmes de gestion des pêches ;
- Le choix des mécanismes et des instruments de conservation et de gestion des pêcheries s'inspire des principes d'équité, de justice sociale et de solidarité ;
- Les mécanismes et instruments de conservation et de gestion des pêcheries privilégient une gestion communautaire et incorporent des démarches autres que les systèmes de quotas régis par les forces du marché ;
- Les communautés de pêcheurs ont accès à l'information dont elles ont besoin pour pouvoir participer en toute connaissance de cause aux processus décisionnels ;
- Les droits économiques, sociaux, culturels et politiques fondamentaux sont garantis par l'État via divers instruments appropriés, en mettant notamment à la disposition des communautés de pêcheurs des services de protection sociale, d'éducation et de santé, des équipements sociaux et diverses autres infrastructures.

NOTRE PROGRAMME D'ACTION

À partir de ces rêves, nous proposons le programme d'action suivant pour les différentes sections de la société :

La famille et la communauté

- Renforcer les capacités des femmes afin qu'elles puissent participer à la vie des mouvements et organisations des pêcheurs ;
- Là où c'est le cas, contester l'attitude hostile des hommes à une participation des femmes aux organisations de la pêche, et veiller au partage des tâches domestiques ;

- Renforcer les capacités des communautés, par des programmes d’alphabétisation, par l’information sur les questions d’écologie aquatique et l’accès à des technologies appropriées ;
- Assurer un environnement sûr, exempt de violences et d’abus sexuels au sein des familles et des communautés ;
- Veiller à ce que les organisations communautaires garantissent la participation des femmes aux processus décisionnels et leur accès aux ressources (poisson, produits dérivés du poisson...) ;
- Reconnaître et affirmer la valeur du savoir traditionnel et local (notamment celui des femmes) en tant qu’élément important des processus décisionnels.

Les organisations de pêcheurs

- Développer une culture exempte de toute forme de discrimination ;
- Garantir l’espace et l’appui nécessaires pour que les femmes puissent participer aux processus décisionnels, notamment pour ce qui concerne la conservation et la gestion des pêcheries ;
- Traiter les problèmes des femmes au sein des organisations, et créer des espaces séparés afin qu’elles puissent s’organiser de manière autonome au niveau local, régional, national et international ;
- Faciliter les échanges entre des femmes de la pêche et leurs organisations qui se trouvent dans des contextes différents ;
- Faire mieux connaître certains instruments internationaux comme la CEDAW et participer activement au suivi de leur mise en œuvre ;
- Contester la libéralisation du commerce international et les décisions de l’Organisation mondiale du commerce sur le brevetage de la filière alimentaire, en particulier pour le poisson et ses produits dérivés ;
- Promouvoir des alternatives équitables et durables aux modèles de développement en cours.

Les organisations de la société civile (Ong, médias, mouvements de consommateurs, groupes écologistes...)

- Faire mieux connaître les conditions socio-économiques et les besoins essentiels des communautés de pêcheurs, tout particulièrement en ce qui concerne les femmes et autres groupes marginalisés ;
- Respecter et valoriser le savoir traditionnel et local, et soutenir les efforts des communautés sur le chemin d’une pêche durable et équitable.

Les organismes de recherche

Ayant pris connaissance de l’évolution du discours dominant concernant les femmes de la pêche, entreprendre des études, réaliser des analyses sur les points suivants :

- La situation et la contribution des femmes de la pêche artisanale et à petite échelle et des communautés de pêcheurs, en s’efforçant de diffuser le plus largement possible les conclusions de ces travaux ;

- Les répercussions des projets de développement et de conservation sur l'existence des hommes, des femmes et des enfants dans les communautés de pêcheurs ;
- Les répercussions des mesures de conservation et de gestion des pêcheries sur la vie et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs.

L'État

- Garantir aux pêcheurs artisans et à petite échelle et à leurs communautés (tout particulièrement aux femmes) l'accès aux ressources et le contrôle de ces ressources ;
- Reconnaître et protéger les droits collectifs sur les ressources et territoires qui ont traditionnellement assuré la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés de pêcheurs, y compris des populations autochtones ;
- Garantir une couverture sanitaire et sociale pour tous et la socialisation du travail domestique, et protéger les systèmes de sécurité sociale existants qui ont fait leurs preuves ;
- Garantir la sécurité et préserver de la violence et des abus sexuels ;
- Réglementer les marchés, décourager la concentration du capital et favoriser les marchés locaux ;
- Construire les capacités des communautés de pêcheurs et leur confier la charge de la gestion des ressources dont elles disposent ;
- Encourager la formation et l'autonomisation des communautés de pêcheurs en tenant compte des réalités locales et dans un esprit de non discrimination ;
- Ratifier et appliquer pleinement les instruments relatifs aux droits humains, en particulier la CEDAW et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, en adoptant des mesures spécifiques pour combattre la discrimination à l'égard des femmes, en créant des espaces pour les organisations de la société civile (notamment pour les travailleuses de la pêche et leurs groupements) afin qu'elles puissent participer au suivi de leur mise en œuvre effective ;
- Soutenir et protéger les communautés de pêche côtière et intérieure (avec une attention particulière pour les femmes) en matière de catastrophe naturelle et de pandémie comme le VIH/sida ;
- Protéger les communautés côtières contre les menaces de déguerpissement ou de migration forcée ;
- Garantir que les hommes et les femmes des communautés de pêcheurs soient consultés et puissent participer aux prises de décisions, notamment en matière de conservation et de gestion des pêches ;
- Reconnaître et valoriser le savoir traditionnel et local en tant que partie intégrante de l'information indispensable à une bonne conservation et gestion des pêcheries ;
- Encourager une pêche durable, lutter contre la pollution et réduire l'impact des industries extractives (exploitation du pétrole, du gaz naturel...) ;
- Reconnaître officiellement les travailleurs du secteur informel (en particulier les femmes, y compris en tant que conjointes collaboratrices), et garantir leur droit à des conditions de travail décentes ;
- Produire dans le cadre d'opérations de recensement des données ventilées par sexe sur les personnes qui travaillent dans tous les aspects de la filière pêche.

Les organisations internationales

- Intégrer une compréhension de la problématique de genre qui façonne les politiques des pêches à divers niveaux afin de soutenir la vie et les moyens de subsistance dans les communautés de pêcheurs ;
- S'abstenir de financer des projets qui seront destructeurs d'un point de vue écologique et injustes sur le plan social, et qui imposent des conditionnalités d'ajustement structurel (réduction de la pauvreté et croissance) aux États bénéficiaires.

Nous nous engageons à travailler ensemble pour faire en sorte que ce programme soit largement diffusé, intégré et appliqué à tous les niveaux, notamment dans un instrument international relatif à la pêche artisanale qui pourrait être envisagé par le Comité des pêches (COFI) de la FAO.